



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BARVAL 2022

Installé le 4 octobre 2021 dans sa nouvelle composition, le Conseil de Développement du Pays Bassin d'Arcachon- Val de l'Eyre a exercé en 2022 son activité pour l'ensemble du Pays BARVAL, dans le respect des équilibres territoriaux et des attendus de la loi, à l'échelle des 3 EPCI (la COBAS, la COBAN et la CDC du Val de l'Eyre).

Au 31 décembre 2022,

Le Conseil de Développement du Pays BARVAL comprend 98 sièges, répartis en 3 collèges :

- ✓ Structures locales (associations, fédérations, experts...) : 24 représentants pour la COBAN, 24 représentants pour la COBAS, et 10 représentants pour le Val de l'Eyre.
- ✓ Structures extérieures : 14 représentants pour l'ensemble du territoire.
- ✓ Collège Habitants : 10 habitants pour la COBAN, 10 habitants pour la COBAS, et 6 pour le Val de l'Eyre.

Pour rappel, le conseil de développement

- ✓ Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- ✓ Émet un avis sur les documents de prospective et de planification (PLUI, SCOT, PLH, PDU...) ;
- ✓ Contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce territoire.

Espace pertinent d'échange et de dialogue, le Conseil de Développement délibère en réunion plénière. Ses travaux sont préparés en comité d'animation et par les commissions spécialisées qui exercent une mission permanente de veille sur les sujets de leur compétence.



REUNIONS PLENIERES

Dix réunions ont eu lieu en 2022 :

Le 26 janvier 2022 :

- Présentation du projet de diagnostic actualisé de la charte du Pays BARVAL
- Accueil de Monsieur Pain, Vice-Président de la COBAN, pour un retour sur les derniers avis rendus sur le projet de territoire et le PHL

Le 28 février 2022 :

- Avis sur le Projet d'Aménagement Stratégique (SCOT) transmis au SYBARVAL

Le 28 mars 2022 :

- Accueil de Madame LABAN Isabelle, Directrice de la communication et de la promotion pour une présentation du SIBA et de ses missions
- Présentation du cadre d'intervention du futur Contrat de Développement et des Transitions du Pays BARVAL avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 16 mai 2022 :

- Plénière animée avec la contribution du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Gironde consacrée à l'approfondissement de la réflexion sur les formes urbaines
- Invitation des 17 maires et du SYBARVAL

Le 30 mai 2022 :

- Présentation du projet de candidature du Pays BARVAL au volet territorial des fonds européens

Le 13 juin 2022 :

- Avis du CODEV sur le projet de candidature du Pays BARVAL au volet territorial des fonds européens

Le 30 juin 2022 :

- Avis du CODEV sur le futur Contrat de Développement et des Transitions du Pays BARVAL avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Décision de création d'un site web du CODEV

Le 25 juillet 2022 :

- Présentation de la maquette du site web du CODEV
- Présentation du dossier de consultation sur le Plan De Mobilité Simplifié de la COBAN par Monsieur Xavier DANEY, Vice-Président de la COBAN en charge de la Mobilité et des Transports

Le 19 septembre 2022 :

- Avis sur le Plan De Mobilité Simplifié de la COBAN

Le 19 décembre 2022 :

- Intervention de la Directrice de la Dune du Pilat
- Evolution du Règlement Intérieur du CODEV
- Validation du contenu du site web du CODEV
- Rapport d'activité 2022 du CODEV



COMITE D'ANIMATION

Les co-présidents de commission constituent, avec le président du CODEV, le comité d'animation, qui compte 16 membres (*cf Annexe*). Ce comité a pour rôle de :

- ◆ Coordonner le travail des commissions,
- ◆ Agencer le calendrier des travaux du CODEV,
- ◆ Préparer les réunions plénières,
- ◆ Préparer la charte de partenariat avec les 3 EPCI,
- ◆ Préparer le rapport annuel d'activité du CODEV.

Le comité d'animation s'est réuni à six reprises sur l'année 2022 :

Le 21 février 2022 :

- Préparation de l'avis sur le Projet d'Aménagement Stratégique
- Avis sur l'adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement

Le 18 mai 2022 :

- Méthode d'évaluation des travaux du Codev
- Préparation de la rencontre avec M. Le Sous-Préfet, prévue au 2nd semestre, autour de la loi 3Ds
- Calendrier des travaux du Codev des prochains mois

Le 13 juin 2022 :

- Préparation de l'avis sur le projet de candidature du Pays BARVAL au volet territorial des fonds européens

Le 27 juin 2022 :

- Préparation de l'avis sur le futur Contrat de Développement et des Transitions du Pays BARVAL avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le 19 septembre 2022 :

- Préparation de l'avis sur le Plan De Mobilité Simplifié de la COBAN

Le 24 octobre 2022 :

- Recherche d'améliorations dans le fonctionnement du CODEV après un an d'existence dans la nouvelle composition

COMMISSIONS THEMATIQUES

Lors de la 2^{nde} réunion plénière, organisée le 8 novembre 2021, 6 commissions thématiques ont été créées. Après un an de fonctionnement, le comité d'animation, lors de sa réunion du 24 octobre 2022, a jugé opportun de proposer à la plénière du mois de décembre de fusionner les commissions jeunesse et sport et culture à l'occasion de l'actualisation du Règlement Intérieur

(*cf Annexe*)



AVIS RENDUS

Au cours de l'année 2022, le Conseil de développement a émis les avis et contributions suivants :

- Projet d'aménagement Stratégique (SCOT), le 28 février 2022
- Projet de candidature de Pays BARVAL au volet territorial des fonds européens 2021-2027, le 13 juin 2022
- Contrat de développement et des transitions du Pays BARVAL avec la région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025, le 30 juin 2022
- PDMS de la Coban en fin de phase 2 de son élaboration, le 19 septembre 2022



INVITATIONS REUNIONS

Le 3 mars 2022, Bernard LERAT, président du CODEV, était porteur de l'avis du CODEV lors de la rencontre des personnes publiques associées sur le projet de PAS, organisée par le SYBARVAL.

Le 25 mai 2022, Bernard LERAT, a participé au « Joli Mois de l'Europe », manifestation organisée par le Pays BARVAL dans le cadre des programmes européens qu'il anime, autour de la découverte de 3 projets soutenus :

- le nouveau film de la maison de l'huître ;
- l'acquisition de matériel pour le développement de l'association CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine)
- la création de l'espace de coworking et atelier partagé bois La Cabane

Le 2 juin 2022, Bernard LERAT, a participé au Comité de pilotage dédié au futur contrat de développement et des transitions du Pays BARVAL avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis le 10 juin 2022, Monsieur GAZARD-MOREL participe en tant que représentant du CODEV au comité de pilotage de l'étude de la Silver Economie menée par le bureau d'étude ALOGIA pour l'agence de développement économique BA2E.

Le 5 juillet 2022, les membres du CODEV intéressés ont participé à un atelier de cartographie participative sur leurs habitudes de consommation alimentaire, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, animé par le Pays BARVAL.

COMMUNICATION

Interview du Président du CODEV sur le rôle du Conseil de Développement par la radio Plage FM le 11 janvier 2022.

Parution d'un article de presse dans l'édition du 3 février du journal La Dépêche du Bassin.

Parution d'un 2nd article le 24 février 2022 dans La Dépêche à la suite interviews réalisées par Monsieur DAVIAS auprès de 3 membres du CODEV volontaires.

Parution d'un article au journal le SUD OUEST le 1^{er} mars 2022.

(cf Annexe)



PERSPECTIVES 2023

Une plénière est programmée le 23 janvier 2023 pour la restitution des résultats de l'étude sur la silver économie conduite par l'agence BA2E. La plénière suivante est prévue le 20 février 2023 pour un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon sur des sujets d'actualité. En 2ème partie de cette réunion, le CODEV procédera à l'évaluation de son fonctionnement en 2022.

Au 2ème trimestre sont prévues des séances de travail sur le logement social.

Tout au long de l'année, le CODEV suivra avec intérêt la dernière étape d'élaboration du SCOT par le SYBARVAL et envisagera des autosaisies.

La Coordination Nationale des CODEV proposera des formations pour les membres actifs des CODEV et pour les techniciens qui les assistent.

Mise en ligne du site internet du Codev : <https://codev-paysbarval.fr>

5

ANNEXES

ANNEXE 1 – REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 2 – COMPOSITION DU COMITE D'ANIMATION AU 31/12/2022

ANNEXE 3 – COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS AU 31/12/2022

ANNEXE 4 – PRESSE





REGLEMENT INTERIEUR

I. UN CODEV MUTUALISE POUR 3 ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

ARTICLE 1 – CADRE LEGAL

L'existence de cette instance, qui s'inscrit dans le cadre de la démocratie participative, est prévue depuis la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

Dernièrement, la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 a fixé le cadre du fonctionnement des conseils de développement.

- Le Codev est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, et possible pour tout autre EPCI (par délibération) ;
- Des EPCI contigus peuvent créer un Codev commun, compétent pour l'ensemble du périmètre.

ARTICLE 2 – EN PAYS BARVAL

Depuis 2004, les EPCI : Cobas, Coban, et Communauté de communes du Val de l'Eyre se sont dotés d'un conseil de développement commun dans le cadre du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Au mois de décembre 2020, ces 3 EPCI ont décidé de poursuivre sur un Codev mutualisé à l'échelle du Pays BARVAL comprenant au total 98 sièges.

ARTICLE 3 – COMPETENCE TERRITORIALE

Le Codev est compétent sur le territoire du Pays BARVAL, qui compte 161 498 habitants (source INSEE-2019), à savoir :

- Les communes de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre : Belin-Beliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne, Salles.
- Les communes de la COBAN : Audenge, Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège Cap Ferret, Marcheprime, Mios.
- Les communes de la COBAS : Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Teich.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DU CODEV

Le Codev est composé de 3 collèges :



- Les représentants des structures collectives de la COBAN, de la COBAS et de la Communauté de commune du Val de l'Eyre : 58 membres dont :
24 représentants pour la Coban
24 représentants pour la Cobas
10 représentants pour le Val de l'Eyre
- Les représentants des structures externes : 14 membres
- Le collège des habitants : 23 membres dont :
10 habitants pour la Coban
10 habitants pour la Cobas
6 habitants pour le Val de l'Eyre

Ainsi, le Codev compte 98 membres qui siègent à parité de statut. Ces représentants de la société civile ne peuvent pas disposer d'un mandat électif sur le territoire concerné.

La désignation des membres tend vers la parité femmes-hommes et tient compte des classes d'âge de la population. Si une classe d'âge est insuffisamment représentée, ce qui peut être le cas des jeunes par exemple, par son fonctionnement le Codev veille au recueil méthodique des avis et des attentes de cette partie de la population.

II. ROLE DU CODEV POUR LE PAYS BARVAL

ARTICLE 5 – UNE INSTANCE CONSULTATIVE

Le Codev est une instance consultative qui peut émettre des avis, rédiger des motions et produire des contributions.

ARTICLE 6 – SAISINE

Le Codev effectue ses travaux sur saisine des Présidents du Pays BARVAL et/ou des EPCI qui le composent ou par auto-saisine sur des thématiques intéressant le territoire.

ARTICLE 7 – DOMAINE DE COMPETENCE

Le Codev :

- Contribue à l'élaboration, la révision, le suivi et l'évaluation des projets de territoire ;
- Émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU)... ;
- Contribue à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il peut produire des contributions.

Au sein de ses commissions il exerce une veille sur toutes les questions relatives au développement du territoire.

III. PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ET REGLES DE GOUVERNANCE

ARTICLE 8 – PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Instance consultative du Pays BARVAL, dont les membres sont bénévoles, le Codev fonctionne en respectant le cadre légal fixé pour les Codev, les principes qui régissent les services publics de la République, notamment les règles de neutralité et de laïcité, et les équilibres territoriaux.

Dans ce cadre, chacun de ses membres a droit au plus grand respect quand il s'exprime.



Le président veille au bon ordre et à la sérénité des échanges.

Seuls les avis votés en séance plénière et les documents formellement adoptés peuvent faire l'objet d'une communication à l'extérieur au nom du Codev.

ARTICLE 9 - PRESIDENCE

Le président du Codev est désigné pour la durée de la mandature par les présidents des trois EPCI du Pays BARVAL.

Le président, assisté du comité d'animation, anime les travaux du Codev. Il convoque les réunions plénières et le comité d'animation. Il préside les débats et veille à l'établissement des comptes-rendus.

Le président assure les relations du Codev avec les présidents des trois EPCI du Pays BARVAL.

ARTICLE 10 – COMMISSIONS SPECIALISEES

Pour l'utilisation optimale des compétences des membres du Codev, en fonction de la disponibilité de chacun d'eux, le travail du Codev préparatoire de ses avis, motions et contributions est reparti entre 5 commissions :

- Développement économique du territoire

Compétente pour le développement de l'activité économique, la formation professionnelle, l'emploi, les transports.

- Vie des entreprises

Compétente pour la dynamique des entreprises de toutes tailles contribuant au développement dans les trois secteurs de l'économie : primaire, secondaire et tertiaire (filères traditionnelles et nouvelles filières).

- Habitat et vie sociale

Compétente pour la démographie, le logement et l'habitat, la vie sociale et la solidarité, les mobilités, la santé et la sécurité.

- Environnement

Compétente pour la protection de l'environnement, la prévention des risques majeurs, l'énergie.

- Jeunesse, sport, culture, loisirs

Compétente pour la jeunesse, l'enseignement, les sports, le recueil de l'avis des jeunes, la culture, les loisirs, l'animation de projets, la cohésion territoriale, la gestion de l'image du Pays BARVAL, l'animation du site internet du CODEV

Chaque commission est animée par 3 co-présidents qui se coordonnent pour fixer l'ordre du jour de chaque réunion, la convoquent, et en assurent le compte-rendu.

ARTICLE 11 – GROUPE DE TRAVAIL AD HOC / FORMATION RESTREINTE

En fonction d'un besoin ponctuel, le Codev peut décider de constituer un groupe de travail ad hoc dont il fixe la composition, l'objet et la durée.

Quand le Codev est consulté pour avis par un seul EPCI le Président s'assure, par l'organisation du scrutin, que l'avis émis recueille les suffrages d'au moins les 2/3 des membres présents concernés par le territoire :

- Les membres / représentants de ce territoire ;
- Les membres / habitants de ce territoire ;
- Tous les membres / représentants des structures externes.

ARTICLE 12 – COMITE D'ANIMATION

Constitué du Président du Codev et des co-présidents des 5 commissions, ce comité remplit 5 fonctions principales :

- Agencer le calendrier des travaux du Codev,
- Coordonner le travail des commissions,
- Préparer les réunions plénières,



- Préparer la charte de partenariat avec les 3 EPCI (document qui précisera les modalités de fonctionnement et d'échange entre le Codev et chaque EPCI),
- Préparer le rapport annuel d'activité du Codev.

ARTICLE 13 – PERIODICITE DES REUNIONS

- Président - direction : mensuelle.
- Comité d'animation : trimestrielle.
- Commissions : en fonction des besoins.
- Plénière : semestrielle.

ARTICLE 14 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Les membres du Codev ont la possibilité de s'inscrire, au volontariat, dans une ou plusieurs commissions pour les postes de membre ou de président de commission.

Après recueil des candidatures spontanées, le président du Codev sollicite par contact direct des candidatures complémentaires pour assurer la parité homme-femme et tendre vers une répartition équilibrée entre les représentants des 3 EPCI tous collèges confondus.

Après cette démarche permettant de recueillir l'ensemble des candidatures nécessaires, la composition nominative des commissions est soumise à l'aval du Codev en séance plénière.

ARTICLE 15 – REGLES DE MAJORITE POUR LA PRISE DE DECISION

Les commissions fonctionnent avec leurs membres présents (physiquement, en visioconférence ou conférence téléphonique) sous l'autorité de leurs co-présidents.

Le comité d'animation fonctionne à la majorité des présents ou représentés sous l'autorité du président du Codev.

Les avis du Codev émis en séance plénière doivent recueillir la majorité des 2/3 des présents (physiquement, en visioconférence ou conférence téléphonique) ou représentés (pouvoir écrit à un autre membre présent remis au président avant le vote).

Un membre du CODEV qui ne peut assister à une réunion peut apporter une contribution écrite aux travaux en adressant un courrier ou un mail au Président.

ARTICLE 16 – PARTICIPATION DE LA DIRECTION DU PAYS BARVAL ET DES INVITES AUX REUNIONS

La directrice du Pays BARVAL, qui peut se faire suppléer par un autre agent du pays, participe aux séances plénières et aux réunions du comité d'animation avec voix consultative, sans participer aux votes. Elle dispose également de la possibilité de participer au travail des commissions en fonction de ses disponibilités.

Seront également invités aux réunions plénières avec voix consultative sans participation aux votes les directeurs des 3 EPCI, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), du SYBARVAL, du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain et de l'Agence Economique Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre Expansion (BAZE).

ARTICLE 17 – PARTICIPATION DES PRESIDENTS DES 3 EPCI DU PAYS BARVAL AUX SEANCES PLENIERES

Les 3 présidents disposent de la possibilité de participer aux séances plénières du Codev dont ils reçoivent une invitation avec l'ordre du jour pour information. Toutefois la règle de séparation des rôles entre la fonction consultative du Codev et l'exercice d'un mandat politique par les présidents des EPCI exclut leur participation au vote des avis, motions et contributions.

ARTICLE 18 – RELATIONS AVEC LA COORDINATION NATIONALE DES CODEV

Jusqu'à nouvel avis, le CODEV est adhérent à la Coordination Nationale des CODEV.



ARTICLE 19 – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE

Préparé par le comité d'animation, le rapport d'activité est présenté pour vote chaque année au Codev en séance plénière.

IV. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE ET MOYENS DU CODEV

ARTICLE 20 – COMMUNICATION INTERNE

Le président, assisté de la direction et du comité d'animation, veille à la communication interne à destination des membres du Codev. Un site internet pourra être créé en fonction des moyens humains et financiers dont le conseil disposera.

10

ARTICLE 21 – COMMUNICATION EXTERNE

Seule l'expression collective votée en séance plénière peut faire l'objet d'une communication externe. Le site internet du CODEV, dont le contenu est préparé par la commission jeunesse, sport, culture, loisirs, contribue à la communication externe du conseil et à la visibilité de ses travaux pour les habitants et l'ensemble des élus.

ARTICLE 22 – MOYENS DU CODEV

Les 3 EPCI inscrivent au budget annuel du Pays BARVAL une enveloppe financière dédiée au fonctionnement du Codev.

L'appui à l'animation, le suivi administratif ainsi que la logistique nécessaire au fonctionnement et à la tenue de réunions sont assurés par l'équipe du Pays BARVAL.



COMPOSITION DU COMITE D'ANIMATION AU 31/12/2022 :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Bernard LERAT	Collège habitant COBAS	Président du Conseil de Développement
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE	Co-Président Commission "Habitat et Vie Sociale"
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Pierre DURAND	Structure collective COBAS	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS	Co-Président Commission "Jeunesse, Sport, culture, loisirs"
Alain RAS	Collège habitant COBAS	Co-président Commission "Environnement"
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Environnement"
Laurent GEULIN	Structure collective COBAS	Co-président Commission "Vie des entreprises"
François AUDIBERT	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Vie des entreprises"
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure	Co-président Commission "Développement économique du territoire"
Benoît MATYN	Structure collective COBAN	Co-président Commission "Développement économique du territoire"



COMPOSITION DES 5 COMMISSIONS AU 31/12/2022 :

COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE" :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure	Co-président
Benoît MATYN	Structure collective COBAN	Co-président
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE	
Michel CARRARA	Structure collective COBAS	
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS	
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE	
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS	
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE	
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS	
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS	
Alain RAS	Collège habitant COBAS	
Jean-Pierre VERGNOLLES	Structure collective COBAS	
Didier OCHOA	Collège habitant COBAN	
Bernard LERAT	Président du CODEV	

COMMISSION "ENVIRONNEMENT" :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Alain RAS	Collège habitant COBAS	Co-président
Jean MAZODIER	Structure collective COBAN	Co-président
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN	Co-président
Richard ANDRIEUX	Structure collective COBAS	
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS	
Eric FERIOT	Structure collective COBAS	
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS	
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN	
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN	
Yannick GUYOMARC'H	Collège habitant COBAN	
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS	
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS	
Dominique MAURY	Structure collective COBAN	
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN	
Joël MELLET	Structure extérieure	
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN	
Philippe PLANES	Structure Collective COBAS	
Rémi POIRSON	Structure collective COBAN	
Jean CAISSA	Structure collective CDC VE	
Thierry TAILLANDIER	Collège habitant COBAN	
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structures collectives COBAS	



COMMISSION "VIE DES ENTREPRISES" :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Laurent GEULIN	Structure collective COBAS	Co-président
François AUDIBERT	Structure collective COBAN	Co-président
Stéphane LONIEWSKI	Structure extérieure	
Pierre DURAND	Structure Collective COBAS	
Paul-Hervé FROMENTIN	Structure collective CDC VE	
Daniel LONGAUD	Structure collective COBAN	
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE	
Dominique MAURY	Structure collective COBAN	
Patrick HARRIET	Structure extérieure	
Hervé PILLON	Structure collective COBAN	
Thierry TAILLANDIER	Collège habitant COBAN	

13

COMMISSION "HABITAT ET VIE SOCIALE" :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Françoise COINEAU	Collège habitant COBAS	Co-Président
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN	Co-Président
Gérard FABRE	Collège habitant CDC VE	Co-Président
Madeleine ARVOR	Collège habitant COBAS	
Catherine BILLARD	Collège habitant COBAS	
Joël CABARDOS	Structure collective CDC VE	
Alain DUQUESNOY	Structure collective COBAN	
Cyril PERPINA	Structure collective COBAN	
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS	
Sylvain GASSIES	Collège habitant COBAS	
Jean-Yves GAZARD-MAUREL	Structure extérieure	
Bernard GUITTER	Collège habitant COBAN	
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE	
Marie-Françoise LAUNAY	Collège habitant COBAS	
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE	
Jean MARIEU	Collège habitant COBAS	
Julie MILLOT	Structure collective COBAS	
Didier OCHOA	Collège habitant COBAN	
Christophe ORAZIO	Structure collective COBAN	
Dominique PAYET	Collège habitant COBAN	
Hervé PILLON	Structure collective COBAN	
Alain RAS	Collège habitant COBAS	



COMMISSION "JEUNESSE SPORT CULTURE LOISIRS" :

NOM, PRENOM	COLLEGE	
Jean-Philippe DUBOIS	Collège habitant COBAN	Co-Président
Pierre DURAND	Structure collective COBAS	Co-Président
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS	Co-Président
Didier DALLET	Structure collective CDC VE	
Fabienne DEGUILLAUME	Structure collective COBAN	
Sandrine FLOREAN	Structure collective COBAN	
Bernard LERAT	Président du CODEV	
Cyril MARTIN	Collège habitant COBAS	
Damir MATHIEU	Collège habitant CDC VE	
Yann MAYONNADE	Structure collective COBAN	
Luc ANDREANI	Structure collective COBAN	
Yann COSTESEQUE	Structure collective COBAN	
Pierre ESCASSUT	Collège habitant COBAS	
Séverine GAUDOT	Structure Collective COBAS	
Yannick GUYOMARC'H	Collège habitant COBAN	
Yann HERRIAU	Collège habitant CDC VE	
Bernard LERAT	Président du CODEV	
Maria MARCHAND	Structure collective CDC VE	
Dominique PAYET	Collège habitant COBAN	
Stéphane VACCHIANI MARCUZZO	Structure collective COBAS	



« Nous voulons nourrir un dialogue constructif »

Instance méconnue du grand public, le comité de développement (Codev) du pays bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre annonce sa renaissance. Son président expose ses objectifs et ses ambitions.

Le Codev a été installé dans ses fonctions le 4 octobre dernier et a désormais pour président Bernard Lerat. S'il importe à son nouveau président de faire connaître les missions des 98 membres qui le composent, c'est avant tout parce que cette instance, vieille d'une vingtaine d'années, a littéralement son mot à dire quant à l'avenir du territoire. Votre avenir donc... Mais qui le compose ? Que vous représente ? Comment ces femmes et ces hommes prennent la parole pour défendre vos intérêts ? Expliquons ici ce qui fait la particularité d'une structure dont 90 % des membres sont nouveaux et qui seraient composés à parité d'anciens du Bassin et du Val de l'Eyre et de nouveaux arrivants.

La parole aux habitants

Avant toute chose, à quoi sert le Codev ? Bernard Lerat explique : « Le Codev a une existence légale et il est obligatoire. Il est saisi pour donner son avis sur des documents importants pour le territoire. » Constitué de commissions thématiques, il focalise son attention sur six domaines : le développement économique, la vie des entreprises, l'environnement, l'habitat, la culture et enfin la jeunesse et le sport. Si



Natif de Bordeaux, Bernard Lerat a été 18 ans directeur de la CAF Paris.

la première mouture de cette instance a vu le jour en 2004, il y a désormais une différence notable à mettre en exergue dans ce Codev version 2021 : « Nous avons désormais intégré un collège des habitants. Il s'agit de personnes qui se sont portées candidates et qui ont été tirées au sort. » Cette typologie de membre coexiste avec le collège des personnes désignées par les personnes publiques et le collège des structures extérieures (syndicats, associations, organisations professionnelles). Concernant la représentativité du territoire, si le président plaide une certaine hétérogénéité, assurant l'équilibre entre nouveaux et anciens, il regrette toutefois un défaut dans la cuirasse de la parité femmes/hommes. « Ce que l'on constate également, c'est que l'on manque de jeunes ».

Pas une entreprise de démolition

Cette grande équipe disposant d'un petit budget et œuvrant bénévolement est servie par un

« enthousiasme » unanime. Et pour cause, à peine mis sur pied, le Codev a été mis à contribution. Dès sa constitution, il a été saisi par l'agglomération du Nord-Bassin pour se prononcer sur son projet de Plan local habitat et son futur projet de territoire. Dès le mois de février, le Codev aura à se prononcer cette fois sur le futur schéma de cohérence territoriale. « Nous travaillerons sur le plan d'aménagement stratégique (PAS) au mois de février, puis sur le document d'orientations et d'objectifs (DOO) », déclare Bernard Lerat. « Bien sûr, conscience que les avis du Codev ne sont que consultatifs. Mais à ceux qui accuseraient l'instance de cautionner la cuirsasse de démolition, nous ne sommes pas là pour casser les pieds mais pour nourrir un dialogue le plus constructif possible et nous demandons un retour sur nos contributions. »

➔ 12

PAYS BASSIN D'ARCACHON - VAL DE L'EYRE

Conseil de développement, qui porte la voix du peuple ?



Donner de son temps pour s'impliquer sur l'avenir du territoire. C'est le choix de Yann, 47 ans, originaire de Bordeaux, qui a été élu président du Codev.

Le conseil de développement (Codev) du pays bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre a été installé dans ses fonctions le 4 octobre dernier. Ce conseil de développement a pour mission de donner son avis sur les projets de territoire.

« Je suis très enthousiasmé par ce projet », déclare Yann. « C'est une occasion pour nous de nous impliquer dans l'avenir du territoire. » Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

Yann se sent toujours un « peu nouveau » mais le Codev était pour lui une évidence.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

Yann se sent toujours un « peu nouveau » mais le Codev était pour lui une évidence.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

Yann se sent toujours un « peu nouveau » mais le Codev était pour lui une évidence.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

Yann se sent toujours un « peu nouveau » mais le Codev était pour lui une évidence.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

Yann se sent toujours un « peu nouveau » mais le Codev était pour lui une évidence.

« Je me sentais un peu perdu au début, mais j'ai rapidement compris que c'était une opportunité pour moi de donner mon avis sur les projets de territoire. »

Yann a été élu président du Codev à l'issue d'un scrutin qui a vu la participation de nombreux habitants. « C'est une preuve de l'intérêt des habitants pour leur territoire », souligne-t-il.

20 BASSIN D'ARCACHON

BASSIN D'ARCACHON ET VAL DE L'EYRE

Le Conseil du Pays Barval, un outil de coopération

Installé depuis octobre, le Conseil de développement du Pays Barval comprend désormais un collège habitants. Il est présidé par Bernard Lerat

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

Le nouveau Conseil de développement du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (Barval) a été installé en octobre dernier. Ce Conseil est une émanation de ce Pays Barval qui regroupe des membres des trois intercommunalités du territoire : Communauté d'Agglomération du nord bassin (Coban), Communauté d'Agglomération du sud bassin (COBAS) et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

Ce Pays Barval, créé en 2004, n'est pas une intercommunalité de plus, mais un outil de coopération. Il élabore un projet de développement durable, une charte, sert de cadre à des accords de contractualisation avec l'État, la Région, l'Europe, etc. des dispositifs comme le Contrat local de santé ou le Contrat alimentaire du territoire. Son siège est à Belin-Béliet et huit personnes y travaillent dont sa directrice. Et ce Pays Barval accueille donc en son sein un Conseil de développement, désormais présidé par Bernard Lerat.

98 membres bénévoles

Ce dernier a exercé pendant près de vingt ans les fonctions de directeur général de la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Paris.



Bernard Lerat, président du Conseil de développement du Pays Barval. a.e

avant de s'installer à Gujan-Mestras à la retraite, il va présider jusqu'en 2026 ce Conseil de 98 membres enrichi pour la première fois sa composition. Ses membres travaillent dans six commissions qui balayent les sujets du territoire. Ce Conseil a notamment pour mission de rendre des avis, facultatifs ou obligatoires, comme sur le Projet d'aménagement

stratégique (PAS) du territoire, en cours de réalisation. Il vient aussi de le faire sur le Plan local de l'habitat du Bassin, pour lequel certaines remarques devaient être prises en compte. « Ce sont des avis équilibrés, utiles on l'espère qui contribuent à la réflexion », souligne son nouveau président. Il peut aussi se saisir de sujets qui remontent du terrain, rédiger des rapports, et va à la rencontre des principaux acteurs du territoire. « On a du travail devant nous », constate Bernard Lerat.